Histoire des idées en criminologie au XIXème et au XXème siècle : Gabriel Tarde

Logiques Sociales

Collection dirigée par Bruno Péquignot

En réunissant des chercheurs, des praticiens et des essayistes, même si la dominante reste universitaire, la collection *Logiques Sociales* entend favoriser les liens entre la recherche non finalisée et l'action sociale.

En laissant toute liberté théorique aux auteurs, elle cherche à promouvoir les recherches qui partent d'un terrain, d'une enquête ou d'une expérience qui augmentent la connaissance empirique des phénomènes sociaux ou qui proposent une innovation méthodologique ou théorique, voire une réévaluation de méthodes ou de systèmes conceptuels classiques.

Déjà parus

Francis LEBON, *Une politique de l'enfance, du patronage au centre de loisirs*, 2005.
Werner GEPHART, *Voyages sociologiques France-Allemagne* (en collaboration avec Vanessa Bressler), 2005.
Alexis ROSENBAUM, *La peur de l'infériorité*, 2005.
Jean STOETZEL, *Théorie des opinions,* 2005.
Gheorghe FULGA, *Connaissance sociale et pouvoir politique*, 2005.
Audrey ROBIN, *Une sociologie du « beau "sexe fort" ». L'homme et les soins de beauté, de hier à aujourd'hui*, 2005.
Yves de la HAYE, *Journalisme, mode d'emploi. Des manières d'écrire l'actualité*, 2005.
Monique ROBIN et Eugénia RATIU (dir.), *Transitions et rapports à l'espace*, 2005.
Mariana LUZZI, *Réinventer le marché ? Les clubs de troc face à la crise en Argentine*, 2005.
P. NICOLAS-LE STRAT, *L'expérience de l'intermittence dans les champs de l'art, du social et de la recherche*, 2005.
P. CADOR, *Le traitement juridique des violences conjugales : la sanction déjouée,* 2005.
V. CHAMBARLHAC, G. UBBIALI (dir.), *Épistémologie du syndicalisme*, 2005.
M. FALCOZ et M. KOEBEL (dir.), *Intégration par le sport: représentations et réalités*, 2005;

France PARAMELLE

Histoire des idées en criminologie au XIXème et au XXème siècle : Gabriel Tarde

Préface de Jacques-Henri Robert

L'Harmattan
5-7, rue de l'École-Polytechnique ; 75005 Paris
FRANCE

L'Harmattan Hongrie
Könyvesbolt
Kossuth L. u. 14-16
1053 Budapest

Espace L'Harmattan Kinshasa
Fac..des Sc. Sociales, Pol. et Adm. ;
BP243, KIN XI
Université de Kinshasa – RDC

L'Harmattan Italia
Via Degli Artisti, 15
10124 Torino
ITALIE

L'Harmattan Burkina Faso
1200 logements villa 96
12B2260
Ouagadougou 12

A Monsieur Jacques-Henri Robert, Professeur de droit pénal et Directeur de l'Institut de Criminologie de Paris. (Panthéon Assas Paris 2). Je lui exprime toute ma gratitude pour m'avoir initiée à l'esprit de rigueur et de finesse de la pensée juridique, qualités qui sont pour lui essentielles à la science criminologique.

J'adresse mes remerciements à :
Monsieur le Professeur Lainguy
Madame Denise Jolivet, secrétaire général de l'Institut de Criminologie de Paris
A la famille de Gabriel Tarde
A Monsieur l'Abbé Milet, docteur es-lettres, ex-enseignant au Collège Stanislas à Paris.

http://www.librairieharmattan.com
harmattan1@wanadoo.fr

ISBN : 2-7475-9038-0
EAN : 9782747590389

Préface

Forte de son expérience de médecin psychiatre, Madame le docteur France Paramelle voulut reprendre la condition d'étudiante. Elle choisit de greffer, sur sa science des pathologies mentales, la criminologie parce que c'est aussi la connaissance de certains désordres de l'esprit.

Madame Paramelle y entra par l'étude de la pensée d'un criminologue français, Gabriel Tarde. Beaucoup de théologiens, philosophes ou économistes ont enrichi le vocabulaire d'un adjectif construit sur leur nom, thomistes, marxistes, sartrien, keynésien, et il est probable que ceux qui, aujourd'hui se l'appliquent, irriteraient fort leurs modèles, supposés revenus pour lire la glose de leurs écrits. Tarde n'eut pas l'honneur d'un adjectif ni donc le désagrément de trahisons répétées. D'ailleurs un dérivé de son nom était difficile à construire : tardif, inconcevable, tardien suggère trop gordien ou Tardieu. Mais il y a une autre raison pour laquelle Tarde n'eut pas d'adjectif : nul ne songe à revendiquer l'honneur d'être son disciple.

Voilà précisément le phénomène qui intrigua Madame Paramelle, d'autant plus que la criminologie française contemporaine manque cruellement de bras. Avec une patience toute médicale, notre historienne de la pensée chercha des corrélations entre les écrits de Tarde et ceux de nos contemporains. Elle en trouva beaucoup. Tarde n'eut pas de disciples avoués, mais sa pensée à, comme une rosée ou une pluie, fertilisé ce que les chercheurs appellent précisément « un champ », celui de la criminologie, tantôt champ en friche, tantôt champ de bataille et quelque fois champ fertile.

L'accident dans toutes les sciences, est fréquent. L'histoire retient un nom, qui est celui d'un pillard. Mais dans le cas de Tarde, la situation est singulière car son nom, loin d'être oublié, est célébré : c'est celui d'un prix que décerne l'Association française de droit pénal, et l'Association française de criminologie a consacré un colloque à sa pensée. Voilà un paradoxe qui méritait d'être éclairci. Il l'est en effet dans l'ouvrage qu'on va maintenant lire et qui fait honneur à l'Institut de Criminologie de Paris.

J.-H. Robert

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 13

Biographie 13
Concepts et méthode 17
Annonce du plan 20

PARTIE I : CRIMES ET CRIMINELS 25

Préambule 27

Chapitre I : Le Crime 29

A/ Le crime selon les idées de Tarde 29

1 - La relativité du crime 29
2 - Imitation et crimes individuels 33
3 – Les crimes commis en groupe 45
-Foules 45
-La mafia 47
4 - Crime politique et guerre 52
Crime et guerre 53

B/ Le crime aujourd'hui 55

1 - Les innovations 55
2 – Le terrorisme : nouvelle forme de guerre ? 62
3 - Le crime organisé 72
4 - Le crime individuel 85

Chapitre II : Le Criminel 93

A/ Le criminel selon les idées de Tarde 94

1 - Le criminel, être social 94
2 - Le processus de l'acte criminel 98
3 - le criminel et son acte 104

4 - Le duel des déterminismes 113
-Lombroso 114
- Ferri 116
-Durkheim 117

B/ Le criminel aujourd'hui : le duel continue 120

1 - La psychanalyse et l'homme tardien 120
-La Psychiatrie : le DSM 4 123
-La criminologie radicale 124
2 - L'Ecole de Chicago : la série imitative : 125
-Les monographies de Tarde : un modèle 127
-Ecole de Chicago : monographies et interactionnisme 131
-Les subjectivistes et interactionnistes dans la ligne de Tarde et l'Ecole de Chicago 138
3 - De nouvelles combinatoires 140
-Saleilles 140
-De Greef (1898-1961) 152
4 - Tarde et la pensée contemporaine 155
-J. Lacan 157
-M. Cusson 164
-R. Gassin 167

PARTIE II : LA RÉACTION SOCIALE 169

Préambule 171

Chapitre I : La Réaction Sociale selon Tarde 173

A/ Le jugement selon les idées de Tarde 174

1 - La responsabilité 174
-Identité 176
-Similitude 180
2 - L'irresponsabilité 195
3 - Les jurys 201
4 - Le travail du juge 206

B/ Le sens de la peine pour Tarde 210

1 - Le sens de la peine pour Tarde 210
2 - Les peines à temps 214
3 - La relégation 214

4 - La peine de mort 215

Chapitre II : La Réaction Sociale aujourd'hui 221

A/ Le jugement 223

1 - Histoire de l'expertise de l'époque de Tarde à aujourd'hui 223
-Début du XXe siècle : l'indulgence 228
-Fin du XXe siècle : la dangerosité 232
2 - Vers une nouvelle expertise ? 234
3 - Le rôle des médias 247
4 - Le rôle des victimes au procès 252

B/ La peine aujourd'hui 257

1 - Abolition de la peine de mort 258
2 - Les longues peines 264
3 - L'individualisation de la peine : le CNO 270
-Le fonctionnement 271
-Les méthodes utilisées 275
4 - La médicalisation de la peine 278

BIBLIOGRAPHIE 291

ANNEXE 297

Etude des facteurs psycho-sociaux et culturels influençant le processus des carrières criminelles 299

Introduction : Méthode 300

Analyse des entretiens semi directifs 307

Conclusion 327

INTRODUCTION

Biographie

Gabriel Tarde est issu d'une des plus anciennes familles du Périgord. Celle-ci a toujours résidé dans le Sarladais à Sarlat et à la Roque-Gageac. C'est une famille fort ancienne appartenant à une lignée appelée : de Tarde, et non point Tarde.

Les descendants de Gabriel Tarde ont souligné, lors des entretiens qu'ils ont bien voulu nous accorder, ce titre de noblesse,insistance qui témoigne de la force de cette tradition familiale, appartenant et à l'histoire et au lieu de la province à laquelle elle est demeurée attachée.

Tarde est né en 1843,d'un père juriste et d'une mère elle-même issue d'une famille de juristes, d'origine parisienne ; Il devint orphelin de père en 1850, à l'âge de 7 ans. Sa mère aura une très grande influence sur lui et il lui demeurera attaché jusqu'à la fin de la vie de celle-ci, de même qu'il restera attaché au lieu où ses ancêtres avaient pris racine.

C'est à partir de cette particule : de Tarde, que nous pouvons le mieux situer le lieu dont parle Tarde .Pour une pensée contemporaine, en effet, il peut sembler contestataire de la société dans laquelle il vit, la jugeant parfois très sévèrement. Mais c'est du lieu de cette particule : de Tarde, de ce lieu d'une famille de robe provinciale, attachée aux traditions et à des valeurs de l'Ancien Régime, voire de l'ancien droit, qu'il jauge la société qui est la sienne .Il l'examine, l'analyse, la juge de ce lieu et de ce point de vue de l'histoire, que l'attachement à sa lignée familiale lui permet de mieux discerner. Il se situera lui-même à ce point d'intersection de l'histoire, entre un passé révolu mais dont les valeurs sont présentes pour lui dans la tradition familiale et le monde moderne qui s'annonce, auquel il s'intéressera d'autant plus facilement que, non ancré dans l'actuel de la société, non issu du monde bourgeois de celle-ci qui constitue ses élites, il aura ce « point de vue » particulier que donne la perception historique des faits, se trouvant lui-même à la charnière de deux mondes, en quelque sorte en état de non- attachement, ce qui donne cette liberté si particulière à sa pensée .

Tarde fait de brillantes études dans un collège de pères jésuites à Sarlat, où il fut externe puis interne. Son caractère indépendant et sans doute aussi son attachement à sa mère firent qu'il eut du mal à supporter cet internat, se signalant par plusieurs fugues. Ce qui ne l'empêcha pas de passer son baccalauréat ès lettres avec la mention très bien. Il fait également sa philosophie avec un père jésuite puis souhaite s'orienter vers une carrière scientifique conduisant à l'Ecole polytechnique.

Mais une atteinte ophtalmique l'oblige à renoncer à ce projet. De 1862 à 1867, c'est-à-dire de l'âge de 19 ans à 24 ans, cette atteinte ophtalmique fera souffrir Tarde, l'obligeant à traverser des périodes de cécité complète ou à se confiner dans sa chambre. Nous pensons que celles-ci furent essentielles à l'orientation de sa pensée : il fut obligé, par moments, de se plonger dans le monde de la pensée intime, le monde de la réflexion, et y développa ce goût pour ce temps de la logique et de l'interrogation philosophique . Du lieu de cette cécité obligée, par moments, de cette atteinte à sa fonction visuelle, sans doute fut-il plus à même de percevoir des faits d'imitation dont l'évidence première, selon la formule, « saute aux yeux ». Sa pensée s'en trouvant en quelque sorte éclairée. Il existe dans l'œuvre de Tarde de longs passages où il examine comment peut se former un jugement en lien avec la perception visuelle de l'objet, perception visuelle altérée qui lui fit voir l'évidence de la différence entre certitude et croyance. Cette expérience qu'il lui fut donné de vivre, malgré la souffrance qu'elle engendra, lui permit de donner son essor à une pensée originale se fondant certes sur son intelligence, cette histoire familiale qui le rendait comme « étranger » aux valeurs du monde dans lequel il existait, mais aussi sur la clairvoyance de celui que l'obscurité menace.

Pendant cette longue période, il a pu faire également, pendant les périodes d'accalmie, la connaissance d'auteurs qui lui demeurèrent essentiels et dont la pensée chemina en lui, dans ses moments de cécité forcée tels que Cournot, Hegel, Maine de Biran dont il voulait faire son maître à penser, mais également des stoïciens comme Epictète, et d'autres écrivains : Goethe, Dante, Sainte-Beuve. Cette période de souffrance morale et psychique fut nourrie par intervalles par les riches et puissantes pensées de ces auteurs. Dans les menaces de cette « nuit » à traverser, il abandonne la croyance religieuse et s'empare, tel le fil d'Ariane, du fil conducteur de « la droite raison ».

Pendant cette période, il a dû renoncer à l'Ecole polytechnique et s'est tourné vers des études de droit par obligation, ce qui lui donnera le détachement, ou plutôt cette distance nécessaire pour pouvoir en parler. En outre, le questionnement philosophique s'est ouvert à lui pendant ces cinq années où il dut traverser cette nuit.

Au sortir de cette période, difficile mais formatrice, il termina ses études de droit.

A 22 ans (en 1869), Tarde est nommé juge suppléant à Sarlat ; il traite des délits en première instance. Déjà, en 1867, il produit un premier écrit intitulé *la différence universelle* qui préfigure ses autres écrits. Il aborde son travail de magistrat avec la réflexion philosophique et plus tard celle-ci sera nourrie de son travail de magistrat sur le terrain. Car Tarde aime le « terrain », sa sensation. Cela rejoint chez lui son goût de la nature, de la terre. Sa pensée sera celle d'un homme sensible et non d'un intellectuel qui

spécule à partir des idées abstraites. Il est plus intéressé par la généalogie de celles-ci.

Il est nommé substitut du procureur en 1873 ; l'année suivante, il écrit un essai : *les possibles* , puis *la répétition et l'évolution des phénomènes, essai critique et théorique* , il commencera en 1875 *Maine de Biran et l'Evolutionnisme en psychologie* .La nuit traversée porte ses fruits.

Le texte sera publié dans un périodique. En 1881, il poursuit des activités de juge, toujours à Sarlat, en même temps qu'il commence à contribuer à la *Revue Philosophique* : écrits portant sur les facteurs psychologiques en économie. Puis, en 1882,il entre en relation épistolaire avec Lombroso, Garofalo et Ferri.

On peut retrouver les publications philosophiques de Tarde dans la *Revue Philosophique*. En 1882 paraît un article essentiel pour comprendre son œuvre : « Rôle déterminant de la croyance ». Celle-ci apparaît comme un des points nodaux de l'histoire, mais aussi comme son moteur. Suit alors une longue série de publications, de controverses, de participations à des congrès, autant d'engagements par lesquels Tarde construit son œuvre.

Pendant ce temps, il a construit sa vie familiale : en 1877 , il épouse la fille d'un conseiller à la cour de Bordeaux, personne ayant une grande foi religieuse et une grande rigueur morale. L'année qui suit son mariage, Tarde présente de nouveaux troubles somatiques et notamment une bronchite chronique qui évoluera en asthme. De son mariage il aura trois enfants. Cette vie familiale n'empêche en rien et son travail de magistrat et son travail d'écriture qui se poursuit.

Nous ne ferons pas une liste exhaustive des différentes publications de Tarde. Beaucoup d'entre elles ont été regroupées dans des livres. Nous avons cité, pour ce travail-ci, les principaux ouvrages de Tarde dans notre bibliographie.

L'année 1887 marque le début de sa collaboration à la revue *Archives d'Anthropologie criminelle* , fondée l'année précédente par le docteur Lacassagne. Il restera le collaborateur de celui-ci jusqu'à sa mort et, à partir de 1893 en deviendra le codirecteur.

Dans le même temps sa correspondance est abondante ; il accepte la présidence de congrès et sa notoriété s'étend. Articles, livres, publications dans les principaux congrès de l'époque se succèdent.

En 1894, à l'âge de 51ans, Tarde rencontre à Paris le ministre de la Justice. Il est nommé au poste de Directeur de la statistique judiciaire cette même année. Nomination qui entraînera sa mutation à Paris, où il s'installera avec toute sa famille. Il résidera dans le VIème arrondissement, rue Saint-Placide et enverra ses fils au Collège Stanislas.

A ce poste, il continuera à travailler avec une grande intensité et une grande constance.

Jamais en vérité Tarde ne quittera le fil de sa pensée. Il continuera, à la statistique, son œuvre de novateur. Il proposera la mise en place d'une

statistique dynamique permettant de faire surgir les faits sous l'angle de l'imitation-mode et de l'imitation- coutume, mais aussi sous l'angle de la logique sociale, du principe de la variation universelle. En cela, il préfigurera les sondages d'opinion, les études de tendance ou prospectives, mais aussi les « tests de personnalité » se fondant sur des échelles qualitatives graduées pour évaluer une personnalité et ses évolutions possibles.

Après sa nomination, il est en contact avec la Société de Sociologie et entre comme criminologue à la société des Prisons. Il participe alors à la *Revue Internationale de Sociologie*.

La vie parisienne de Tarde est mondaine ; il rencontre des personnalités dans les dîners, se fait apprécier par sa conversation brillante et sa délicatesse.

En 19OO, il est nommé professeur au Collège de France et reçoit la chaire de Philosophie Moderne, étant en concurrence avec Bergson qu'il fréquentait, M. L. Léger, qui était lui-même professeur au Collège de France, dit dans un discours prononcé en 1909 :

« Tarde nous fut un collègue essentiellement sympathique...Il nous fit apprécier dès le début l'aménité de son caractère, la vivacité de son esprit, la bonté de son cœur. »

Tarde poursuit tout au long de ces années son intense travail et sa vie mondaine. Il apparaît bien comme cet homme de volonté qu'il est. Sa pensée, riche, brillante, s'étend, élaborant des idées originales, voire audacieuses et pour l'époque et pour le milieu auquel il appartient.

Il construit une œuvre culturaliste à partir des lois de l'imitation : l'inégalité, par exemple, est liée à l'inter-mentalité ; la notion de race est un fait culturel.

En 19O4, il quitte son appartement de la rue St-Placide et s'installe rue de La Bourdonnais, au 9. Mais la fatigue de ces riches années de travail, de relations mondaines l'a épuisé. Il ressent un immense état de fatigue, respire mal et, le 12 mai, meurt dans la nuit. Son fils le trouve mort au matin. Il s'est éteint à l'âge de 61 ans.

Les obsèques ont lieu à la Rocque-Gageac où il est enterré chrétiennement.

Après une vie riche, intense, créatrice et élégante, Tarde disparaît en laissant derrière lui une œuvre importante dont s'inspireront certains penseurs contemporains et que d'autres salueront à l'occasion de leurs écrits personnels. Il s'agit d'auteurs eux-mêmes originaux, novateurs, d'esprits qui savent se reconnaître entre eux : Lacan, Deleuze ,l'Abbé Milet.

Il a paru être oublié, sauf par ceux qui ont su l'apprécier et puiser en lui les sources de certains aspects de leur pensée personnelle. Certes, sa lecture n'est pas rendue facile par son maniement de l'analogie, mais elle demeure actuelle, et continue à interpeller et même à déranger.

Connu y compris à l'étranger de son vivant, il continue à exister aux Etats-Unis et a donné lieu à tout un courant de pensée dont il est difficile de prouver qu'il n'a rien à voir avec lui.

Il demeure si vivant qu'aujourd'hui encore il suscite chez ceux qui se veulent fidèles à Durkheim et héritiers de la controverse entre leur maître à penser et Tarde, des jugements que l'on sent chargés d'affects, mais qui témoignent qu'ils n'ont pu l'oublier.

Il n'est pas un inconnu, non plus, dans le monde de la criminologie et des criminologues. M. Gassin et M. Cusson le citent, et ce dernier s'inspire encore aujourd'hui de ses thèses.

Père de l'individualisation de la Peine, son nom ne peut être effacé du fronton des sociétés de Criminologie. Un prix Gabriel Tarde existe qui rappelle sans cesse son nom, et bientôt une bibliothèque à l'ENAP portera son nom. Dans le monde de la philosophie et de la psychanalyse, son nom restera attaché à l'œuvre de Lacan et à celle du philosophe Deleuze. De même que son nom restera attaché à la philosophie de l'histoire par la thèse que l'Abbé Milet lui a consacrée.[1]

Concepts et Méthode

Nous avons voulu exposer les concepts essentiels à l'œuvre de Tarde en ce qui concerne le crime et le criminel, ayant décidé de suivre le plan proposé par l'auteur lui-même dans sa philosophie pénale.

Les principaux concepts de Tarde sont ceux des lois de l'imitation, auxquelles répond le texte : *L'Opposition Universelle*. Nous rappelons que l'imitation consiste en un travail psychique se fondant sur la méthode du syllogisme : jugement se fondant sur un fait de croyance en lien avec les séries imitatives, voire les innovations qui, elles, ne sont que le fait du hasard et ne répondent à aucune loi. Tarde à étendu la logique à une logique de l'action fondée sur un jugement qui permet un choix adapté ou non ; cette logique de l'action, il la nomme téléologie.

Cette logique réclame un sujet que Tarde place dans les fonctions supérieures du cerveau qui contrôlent et gèrent les fonctions inférieures : sentiments, émotions, ainsi que le monde de l'organique. Ceci est fondamental si l'on veut comprendre la position du sujet chez Tarde. Celui-ci se définit par son « être social ». Son essence est la communication, et historique, et présente, et géographique, et en lien avec le futur, virtuellement. Le sujet étant un être de parole, Tarde assigne au langage un rôle princeps dans les faits d'imitation.

---

[1] Nous devons les éléments de la biographie de Tarde à l'Abbé Jean Milet, professeur au Collège Stanislas et auteur de la Thèse : *Gabriel Tarde et la Philosophie de l'Histoire*, ed Librairie Philosophique J. Vrin.

Le fait d'imitation n'est pas une « singerie », bien que cela puisse advenir chez un sujet qui, par paresse, renonce au travail psychique de jugement. L'imitation peut donc être passive, active, consciente, inconsciente. Elle peut contre-imiter tout en demeurant cependant dans la série imitative ; elle peut être aussi non-imitation, désignant en cela « l'étranger ». La position d'un sujet logique et responsable, en lien avec autrui, est primordiale pour Tarde. Celui-ci se lance dans de longs débats avec les scientifiques de son époque qui, par des faits de déterminismes soit sociaux, soit psychologiques, soit médicaux, pourraient venir altérer le sujet et dans sa logique, et dans sa singularité et dans son lien à autrui. Le sujet de Tarde est celui du raisonnement logique appliqué au jugement et à l'action. Il dispose d'une liberté de choix et d'une volonté non contrainte.

L'originalité de Tarde est de mettre la croyance au cœur de la logique ; pour penser et agir il faut une conviction. Il ne réfute ni l'inconscient, ni l'irrationalité mais place ceux-ci sous le contrôle des fonctions supérieures. Le sujet a pour tâche de résoudre ses propres contradictions et de s'adapter à la société de son époque. En cela Tarde veut un sujet « harmonieux ». Le sujet peut aussi s'engager dans des « duels logiques » pour faire valoir ses convictions ou au contraire s'avancer, par un travail de « substitution » logique, vers une autre conviction, voire même « bifurquer » logiquement de sa conviction antérieure. La logique du sujet s'exerce « en situation », dans une société donnée mais elle-même soumise au travail de la logique, incluant l'historicité et les virtualités du futur.

A juste titre, R. Schérer, qui préface le livre : *La logique sociale* , écrit qu'il ne peut être question chez Tarde d'un « sujet flottant », mais au contraire d'un sujet organisateur. Pour nous le sujet tardien est un ; il juge, décide, choisit, même s'il décide de se laisser aller à ne pas choisir et décider. Il est responsable de ses contradictions ; celles-ci l'affaiblissent mais il peut toujours décider « d'en sortir » par acte de jugement et de volonté.

Tarde met donc la croyance et le désir au cœur de l'activité rationnelle qui, rappelons-le, intègre l'irrationnel. Il en fait des quantités psychiques mesurables, qu'il aurait voulu introduire dans le travail de recherche statistique ou dans l'analyse de l'acte de juger. Cependant, ne nous y trompons pas et gardons-nous de tomber dans la projection de la pensée contemporaine sur l'œuvre de Tarde ; la croyance est intrinsèquement liée au jugement ; elle l'emporte sur le désir et se situe, dans le syllogisme, au lieu même de la majeure. Tarde, dans son œuvre, donne de nombreux exemples de syllogismes, tant pour l'action de juger que pour la logique de l'action. Le sujet est donc un point nodal au sein des séries imitatives et des novations, en perpétuel travail psychique, se créant lui-même, disons aussi se choisissant dans la durée par de petites variations. Tarde insiste sur la différence et la singularité du sujet en même temps que sur son évolutivité.

La société est elle-même soumise à un travail logique, moins rigoureux certes que celui du travail de la logique individuelle : duels de croyances, substitution de l'une à l'autre, ou encore accumulation, nous dirions aujourd'hui renforcement d'une croyance par une autre. La moindre rigueur de cette logique est liée au fait qu'elle tend vers l'homogénéisation, disons vers l'harmonie, point de fuite d'une pensée logique qui cependant réfute tout finalisme. Cependant, si la logique sociale supporte les contradictions, c'est que celles-ci sont vivifiantes pour sa propre dynamique.[1] A ce sujet, Tarde souligne la rigueur obligée des sciences et la responsabilité du chercheur qui affirme. En bonne logique, la question des conséquences est omniprésente dans la pensée de Tarde.

Nous avons jugé souhaitable, pour la précision de ce travail, de citer longuement certains textes de Tarde plutôt que de nous contenter d'y faire référence, ce afin d'éviter tout risque de la projection d'une subjectivité contemporaine qui serait la nôtre, mais aussi pour ne laisser subsister aucune ambiguïté quant à la pensée de Tarde, nous voulant fidèle à celle-ci.

Dans le travail qui consiste à considérer le crime et le criminel aujourd'hui, en lien avec les idées de Tarde, nous avons voulu étudier ceux-ci, la façon dont ils se manifestent ou sont conçus à partir de la grille de lecture de Tarde, à savoir ses concepts. Principalement ceux de l'approche singulière et individuelle et du crime et du criminel. Cette grille de lecture nous est apparue comme toujours valable, voire souhaitable.

Nous avons procédé de la même façon en ce qui concerne les auteurs, principalement ceux qui, se référant à Tarde, peuvent entraîner celui-ci dans une combinatoire nouvelle qui risque de substituer au discours de Tarde, un autre discours, dont on peut penser que, logiquement, il aurait pu réfuter en être l'auteur. Ce travail s'est donc fondé, pour certains textes, sur un travail d'exégèse avec certes, de longues citations, mais nécessaires pour nous, afin de faire entendre les glissements de sens, les malentendus qui s'y opèrent et font apparaître la parole de Tarde comme autre que ce qu'elle a été. Nous nous excusons auprès de notre lecteur de la lecture fastidieuse que cette méthode implique, mais nous avons voulu ce travail de précision.

En effet, notre travail, à propos de Tarde, porte inévitablement, dans le domaine de la criminologie, sur la question du sujet et de sa responsabilité. Nous avons mis la position de juriste de Tarde au fondement et de son œuvre criminologique et de son œuvre sociologique : sociologie subjectiviste, spiritualiste, impliquant la méthode historique, la méthode logique, la méthode de la psychosociologie et la méthode philosophique qui construit une représentation de l'homme et de l'universel. Il convient d'ajouter à ces méthodes celle des mathématiques, de la probabilité, qui contribue à faire de la sociologie subjectiviste de Tarde un univers en mouvement et toujours

[1] *Ibid.* p.308 à 310.

ouvert vers de nouveaux possibles. C'est pourquoi la pensée contemporaine peut chercher à s'y référer pour de nouvelles combinatoires.

De ce travail, nous avons délibérément éliminé l'étude des statistiques, bien que de temps à autre, nous y faisions allusion, non point que nous trouvions négligeable cet aspect de l'œuvre de Tarde, mais parce que nous nous sentons obligée de réduire notre travail à la dimension d'un diplôme, au cours duquel nous voulions nous attacher à mettre en exergue la notion du sujet et ses « vacillations » au fil du temps.

Pour la présentation de notre travail, nous avons fait nôtres les formulations de Tarde dont la pertinence nous semble toujours actuelle : duels, combinatoires, séries imitatives. De même, nous fondant sur l'historicité de la pensée telle qu'il la propose, nous n'avons pas hésité à faire quelques entorses à l'aspect chronologique de la présentation en faisant surgir la parole de l'auteur dans la partie intitulée. Aujourd'hui, nous estimant être fidèle en cela à sa pensée.

Annonce du plan

A la suite de notre exposé méthodologique faisant référence aux concepts de Tarde, à sa démarche logique ainsi qu'à son système historique fonctionnant comme un ensemble lui-même soumis à la loi du hasard, nous énoncerons maintenant le plan que nous allons suivre, qui est celui de Tarde tel que énoncé dans son œuvre la plus criminologique : *La Philosophie Pénale.*

-Partie I

Dans une première partie, nous nous sommes attachée à suivre Tarde : crimes et criminels selon les idées de Tarde et ce qu'il en est aujourd'hui.

-Chapitre I

Dans un premier chapitre, nous exposons les idées de Tarde sur le crime, avec ses différentes formes, puis nous examinons si les idées, constats de Tarde, sont toujours valables aujourd'hui.

Nous verrons que le crime a suivi la loi de la logique sociale, de l'extension imitative, de la contagion favorisée par la mondialisation. Tout en s'adaptant à la mondialisation, de nouveaux crimes ont surgi ou ont été perçus autrement : par exemple le crime de terrorisme qui a remplacé le crime défini autrefois comme politique. Des crimes déjà existants ont pris plus d'importance aux yeux de la Justice et de l'opinion, entraînant plus de lisibilité et une répression plus forte, par exemple les crimes sexuels, les crimes contre les enfants : maltraitance ou crimes sexuels, pédophilie. La famille, dans l'évolution de la logique sociale, n'est plus ce « territoire » privé, intouchable où la Justice avait peine à pénétrer, gardant ses secrets et ses « lois » privées. La notion de puissance paternelle a évolué et, aujourd'hui, ce sont les pères qui ont à répondre de leurs actes envers leurs

enfants, ceux-ci pouvant les interpeller en justice bien au-delà de la majorité, comme si l'extension de la famille humaine s'était faite au détriment de la famille privée, et aussi des Etats-nations. Tarde l'avait souligné : les lois évoluent, elles ne sont ni divines ni immuables ; elles s'adaptent aux innovations qui jouxtent de nouvelles croyances.

Le crime s'adapte ; il se saisit des innovations. Aujourd'hui il se situe dans cette logique sociale décrite par Tarde, elle-même soumise aux innovations qui peuvent la faire bifurquer. Extension et adaptations aux nouvelles technologies, mais aussi aux lois nouvelles, nous le verrons, seront les caractères du crime aujourd'hui.

Nous avons voulu nous limiter aux catégories des crimes envisagés par Tarde, laissant volontairement de côté les nouvelles interrogations et les nouvelles lois qu'ont fait surgir, par exemple, la construction européenne ou la notion de crime contre l'humanité faisant suite au traumatisme de la dernière guerre. Ceux-ci, pour nous, peuvent être considérés comme s'adaptant à cette extension de la famille humaine et aux croyances , modèles et morales qu'elle engendre.

-Chapitre II

Dans un deuxième chapitre, nous avons exposé les idées de Tarde sur les hommes criminels et ce qu'il en est aujourd'hui de la façon de considérer ceux-ci. Nous avons voulu montrer ici que la conception de l'homme criminel dépend de la conception philosophique de l'homme en général. Tarde avait su ne pas éluder cette question et au contraire, l'avait mise au cœur de son travail.

Nous avons voulu montrer que la conception de l'homme tardien et celle de l'homme moderne, d'aujourd'hui, ne sont pas exactement les mêmes. Il nous a semblé que Tarde se situait à un moment charnière de l'ancienne et de la nouvelle conceptualisation, luttant en quelque sorte pour une certaine idée de l'homme contre une représentation actuelle de l'homme qu'il pressentait.

De ces représentations différentes découle l'idée que l'on se fait de l'homme criminel. Nous pouvons dire que, dans ce second chapitre, la question qui nous préoccupe encore aujourd'hui et même nous divise, est lancée : Responsable ? Malade ? Dangereux ? Curables?

Si Tarde tient à la notion de responsabilité et d'un processus dans lequel le criminel va engager celle-ci à chacun des moments de sa vie, nous avons voulu montrer qu'aujourd'hui la notion de responsabilité en lien avec celle du statut du sujet s'effrite sous la thèse toujours latente de déterminismes soit sociaux, soit organiques, soit psychiques qui s'énoncent dans le concept de « passage à l'acte » qui constitue, pour nous, une sorte d'aveu d'irresponsabilité ou de responsabilité « partielle ».Tarde mena une rude bataille contre les déterminismes ; celle-ci se poursuit encore aujourd'hui, même sous couvert d'une pensée qui se veut scientifique mais sans référer aux sciences exactes.

Dans le chapitre II de cette première partie, la question traitée dans la seconde partie de ce travail, qui en constitue la conséquence logique, est déjà énoncée.

La représentation du criminel dépend donc de nos idées sur l'homme, c'est-à-dire de nos jugements et de nos croyances, et ceci n'est pas sans nous renvoyer « aux bonnes raisons de croire » soulignées par le sociologue Boudon.

-Partie II

Dans la seconde partie, nous nous attachons à étudier les conséquences logiques du phénomène criminel et de la représentation du criminel.

Nous traitons du Jugement et de la Peine, c'est-à-dire de la Réaction Sociale aux crimes et à leurs auteurs.

Tarde s'étant moins attardé sur le sujet ou, plus exactement, poursuivant ses idées logiquement jusque dans leurs conséquences, voire les reprenant, les examinant encore plus précisément et avec plus d'acuité, nous avons là aussi suivi sa démarche.

-Chapitre I

Dans un premier chapitre, nous avons regroupé le Jugement et la Peine selon les idées de Tarde. Ces deux aspects nous ont semblé indissociables : le jugement ne peut être le même quand il peut entraîner la mort d'un homme comme châtiment suprême.

Le jugement reprend certes l'examen des faits, de leurs circonstances, mais aussi de la personne du mis-en- accusation, afin de discerner ce qu'il en est de sa responsabilité qui le définit comme coupable et passible du châtiment qui est la conséquence logique de son acte, de cet acte qu'il a voulu sien.

Tarde se lance dans un examen minutieux des notions de responsabilité et d'irresponsabilité en tant que juriste qui engage sa responsabilité, mais aussi en tenant compte des nouvelles théories des sciences humaines de son époque. Nous avons tenu à suivre le plus précisément possible la longue analyse qu'il effectue. Il nous est apparu qu'il étendait la notion de responsabilité à des catégories de criminels dont l'état psychique pouvait être pathologique. Il soulignait, à juste titre, que, même si ceux-ci tuaient en état de folie, ils se faisaient eux-mêmes complices de leurs crimes en ne réclamant pas de soins entre les intervalles de lucidité. Il pose à propos de la responsabilité des questions qui nous semblent encore pertinentes aujourd'hui, tout en concédant que les « demi-fous » pouvaient être jugés responsables, en leur accordant des circonstances atténuantes (et non une responsabilité partielle), mais avaient droit à des établissements spéciaux où ils pourraient bénéficier de soins, ceux-ci engageant la responsabilité de la société.

La peine est ensuite envisagée, toujours selon les idées de Tarde, sous un angle double : celui de la réinsertion du condamné mais aussi celui de la défense sociale visant à éliminer, pour s'en protéger *hic et nunc*, mais aussi

dans les virtualités nocives que pourrait engendrer son impunité, un individu considéré comme inamendable. L'article 64 était en quelque sorte le corollaire de la peine de mort. En outre, l'individualisation de la peine, prônée par Tarde et reprise par Saleilles, détachait le jugement portant sur la condamnation de l'acte accompli, de l'exécution de la peine elle-même tournée vers le futur de l'amendement espéré.

La position de Tarde est riche de questions ; elle est liée à son époque qu'il interroge comme arrière-fond de son questionnement mais elle demeure actuelle quant à la notion de la responsabilité en lien avec une philosophie de l'homme dont il se réclamait. Il tenait à ce que le sujet ait une place souveraine le rendant apte, en quelque sorte, à être jugé et condamné. Il n'avait pas manqué d'avertir, en juriste, que déplacer la limite du sujet vers l'intrapsychique ne pouvait qu'entraîner la conséquence d'une altération du sujet et, donc, de sa responsabilité.

-Chapitre II

Dans le second chapitre, nous avons examiné le jugement et la peine tels qu'ils apparaissent aujourd'hui. La nouvelle représentation de l'homme et par conséquent du criminel a ouvert le champ aux experts psychiatres, ayant pour conséquence la suppression de l'article 64 remplacé dans le nouveau Code pénal par l'article 122-1, où apparaît l'altération du discernement, question du discernement que nous n'avons pas manqué d'interpeller en lien avec les questionnements récents de ceux que nous avons nommés, dans notre texte, les « nouveaux experts ». De plus, la suppression de la peine de mort a en quelque sort entraîné l'essor des diagnostics des experts vers la morbidité, faisant pencher la balance vers l'assimilation des criminels à des malades ou, *a minima*, à des personnalités déséquilibrées. Enfin, l'essor d'une catégorie de criminels dits criminels sexuels n'a pu que favoriser cette tendance. Nous y avons vu un discours scientifique qui s'est transformé en discours de mode de par sa vulgarisation, pouvant être aussi bien instrumentalisé par les criminels que risquant d'envoyer en prison des personnalités qui ne peuvent y être réellement soignées et devraient bénéficier de structures plus adaptées aux caractéristiques qui sont les leurs. Cette nouvelle entité de : « criminel malade » a eu une première conséquence : l'indulgence, à laquelle ont succédé des pénalisations plus fortes en lien avec la question de la dangerosité et de la capacité du criminel à être ou non curable.

Dans ce deuxième chapitre, nous avons énoncé les conséquences de cette nouvelle façon d'envisager les criminels et la médicalisation de la peine, conséquence de la façon de « penser » le criminel, mais aussi de la « cooptation » d'une catégorie de criminels sexuels que l'on tend à assimiler à des êtres déterminés par une pathologie inconsciente, alors que Tarde les considérait sous l'angle d'une morale dépravée et du goût d'une jouissance pervertie.

Ceci vient conforter l'individualisation de la peine sous l'angle de la médicalisation de celle-ci, ce qui nous a semblé être la conséquence logique de cette assimilation des criminels à des « malades » ou déséquilibrés. Nous avons questionné certains aspects théoriques de la médicalisation de la peine ainsi que ses réelles possibilités en système pénitentiaire et les dilemmes que celle-ci laisse subsister.

Mais ainsi que le Professeur J.H.Robert l'écrit « La peine se fonde encore aujourd'hui sur des idéologies qui continuent à s'affronter et donnent des courants différents ». Ayant voulu nous restreindre aux questions posées par Tarde, nous n'avons pas abordé exhaustivement la question des idéologies qui sous-tendent la façon d'envisager la fonction de la peine, bien que ces idéologies énoncées par le Professeur J.H. Robert témoignent des faits de croyance à l'œuvre dans ces attitudes et partis pris. Nous ne pouvons que conseiller à notre lecteur de se reporter aux pages écrites à ce sujet par le Professeur J.H.Robert, Directeur de l'Institut de criminologie, celles-ci marquant la pertinence de cette interrogation.[1]

Enfin, dans un travail annexe, qui se veut un « cas pratique » et une illustration de l'idée de processus criminel proposée par Tarde , nous avons présenté les résultats d'une étude conduite à Fresnes, étudiant dans une population de poly-récidivistes et multirécidivistes les facteurs socioculturels ayant influencé le processus d'une carrière criminelle. Les faits de modèles, d'imitation, d'imitation-mode et imitation-coutume, au sens de Tarde, nous sont apparus prépondérants en lien avec la fréquentation des pairs venant suppléer une famille et une scolarité déficientes par la mise en place d'une famille orthopédique, ayant ses normes, codes et valeurs, que l'on peut apparenter à une sous-culture telle que définie par l'Ecole de Chicago pendant ses premières années et dont nous estimons que Tarde fut un précurseur par son travail de monographies.

[1] J.H. Robert, *Droit Pénal Général*,Ed. PUF,5eEdition,p.32à p.46

PREMIÈRE PARTIE

CRIMES ET CRIMINELS

Préambule

« Plus généralement, l'identité supposée du Sujet n'a pas d'autre garant que l'unité de Dieu lui-même. C'est pourquoi la substitution du point de vue du « Je » au point de vue de « Dieu » a beaucoup moins d'importance qu'on ne le dit, tant que l'on conserve une identité qu'il doit précisément à l'autre. Dieu continue de vivre tant que le Je dispose de la subsistance, de la simplicité, de l'identité qui expriment toute sa ressemblance avec le divin. Inversement la mort de Dieu ne laisse pas subsister l'identité du Je. C'est ce que Kant a si profondément vu, au moins une fois, dans la *Critique de la raison pure* : la disparition simultanée de la théologie rationnelle et de la psychologie rationnelle, la façon dont la mort spéculative de Dieu entraîne une fêlure du Je. »[1]

[1] Gilles Deleuze, *Différence et répétition*. ed Puf, p.147

CHAPITRE PREMIER

LE CRIME

Nous étudierons le crime selon les idées de Tarde. Le crime est relatif et il est un fait d'imitation. Nous suivrons la démonstration de l'auteur en reprenant les catégories de crime telles qu'il les a lui-même établies et l'analyse qu'il en fait.

Nous avons souhaité borner notre travail aux thèmes qu'il a abordés dans son traité de Criminologie *La Philosophie pénale*, en conséquence, nous avons exclu de notre étude les statistiques criminelles auxquelles cependant il s'était intéressé. Regrettant l'aspect statique de celles-ci, il aurait voulu y inclure une dimension dynamique, telle qu'on peut la retrouver aujourd'hui, par exemple, dans les sondages d'opinion.

Le crime a-t-il changé aujourd'hui ? Certes il a évolué en fonction des textes de la loi et des modifications des valeurs de la société moderne. Cette évolution peut être mise en rapport avec l'évolution de la logique sociale telle que Tarde en faisait l'hypothèse. Le crime tend à s'organiser de plus en plus : crimes en réunion, bandes, crime organisé et mafias. Aujourd'hui, « l'industrie » du crime s'est mondialisée par le jeu des communications, et d'autres entreprises criminelles sont nées pour assurer cette communication. Désormais, le crime organisé et les mafias ont à voir avec la géopolitique : émigration, trafics, liens avec l'économie parallèle et le terrorisme.

Les façons de concevoir le crime ont évolué. Pour analyser cette évolution, notre étude portant sur Tarde, nous limiterons celle-ci aux catégories criminelles qu'il a envisagées, laissant de côté les crimes contre l'humanité et ceux des personnes morales.

Mais, quelles que soient les époques, le crime réfère toujours à la singularité des auteurs. De nos jours, le sujet du crime demeure un être singulier qui ne peut être appréhendé que dans cette perspective. Les modes opératoires et les cibles ressortent aux lois de l'imitation. Le crime s'adapte et assimile les innovations de la Société. Il se situe dans le mouvement de la logique sociale telle que Tarde l'a définie.

A - Le crime selon les idées de Tarde

1/ La relativité du crime

En relation avec le concept méthodologique de la logique sociale de Tarde, le crime est relatif. Il est fonction, dans ses formes et modes

opératoires, de l'évolution des Sociétés. Celle-ci est elle-même fonction des lois de l'imitation et des innovations, qui échappent à toute loi. Les innovations produisent de nouvelles séries imitatives, des bifurcations, des duels logiques qui ont pour conséquence soit des substitutions, soit des accumulations, qui s'inscrivent dans le social comme des imitations-coutume. Cette logique sociale nécessite une lecture historique des faits sociaux sur le long terme. - Le crime participe de cette évolution -. Cette évolution logique et biologique est mue par les forces nommées par Tarde croyance et désir. L'âme de la logique, pour lui, est de l'ordre de la croyance et du désir qui s' y est assujetti.

Le crime est relatif dans sa dimension historique : ce qui est jugé criminel aujourd'hui ne l'était pas nécessairement à d'autres époques, voire même ce qui est jugé crime aujourd'hui pouvait être utile à un moment donné de l'histoire.

Le crime est un fait social selon la définition de Tarde. L'imitation, consciente ou inconsciente, est le fait social lui-même répondant aux lois de l'imitation et de l'opposition. Le crime imite ou contre-imite mais n'innove pas ; il s'adapte tout en faisant preuve d'imagination ou d'inventivité pour s'ajuster aux innovations sociales.

Le crime est également fonction des lieux géographiques où il est supposé se commettre. Ce qui est crime ici aujourd'hui peut ne pas l'être ailleurs. En effet, selon les idées de Tarde, l'imitation se répand par cercles concentriques, constituant des ensembles. Ces cercles peuvent se rencontrer, ces ensembles peuvent interférer et, ce faisant, ils entrent dans le même processus de logique sociale, avec l'ordre de ses duels logiques, accumulations ou substitutions.

Pour Tarde, le crime nécessite une similitude entre l'auteur des faits et la victime. Ils ressortissent tous deux à la même logique sociale.

Le phénomène de non- imitation cerne la place de l'étranger, du tout autre, voire de l'ennemi. Dans tous les cas, pour Tarde, ce qui échappe au droit commun, ressortit davantage à l'état de guerre. Ainsi, Tarde affirme que "le sauvage" ne peut pas être jugé comme le civilisé, ses lois et coutumes étant totalement étrangères, en dehors de tout courant imitatif qui produit le fait de similitude. À l'époque de Tarde, cette affirmation n'a pas manqué d'entraîner un duel logique : le crime d'un "sauvage" à Paris pourrait ne pas être jugé comme tel et, ainsi, demeurerait impuni...

Donc, pour Tarde, selon les lois de l'imitation, les crimes s'analysent en fonction du texte de la loi, mais aussi des circonstances et des mobiles. Ils se fondent sur des survivances, une morale ancienne, qui pèsera sur le jugement qui en sera la conséquence. Par exemple, le crime passionnel, à l'époque de Tarde, rencontrait l'indulgence des juges et des jurys, et même des criminologues.

- Le crime aux origines de la famille

Selon Tarde, la famille est première. Elle est fondée sur l'instinct de sympathie et les processus d'imitation que celui-ci engendre.

Tarde admet qu'il a fallu beaucoup de temps pour que la famille prenne conscience d'elle-même, tout comme il a fallu sans doute des millénaires pour que des particules de matière s'organisent en un être vivant.

La famille est aux origines de la société. Au début, cellule famille, elle s'étendra jusqu'au clan familial, qui assurera son ordre intérieur, ses intérêts et sa survivance à l'encontre des agressions du monde extérieur. Le clan familial aura tendance à accroître son territoire et à reconnaître les membres qu'il coopte comme siens.

Les différents clans familiaux entreront nécessairement en conflit avec d'autres clans familiaux qui leur sont étrangers.

Selon cette logique, le crime existe dès l'origine de la famille.

Tarde distingue deux sortes de crime : le crime intra familial et le crime extra-familial. Le premier n'a pas la même signification ni le même traitement que le second.

Le crime à l'intérieur de la famille suscite des sentiments de réprobation, de blâme (nous ne sommes pas éloignés, ici, de la pensée de Durkheim). Il a pour conséquence la mise à l'écart momentanée ou définitive de la famille. Le crime fait l'objet d'une exclusion, au pire, parce que l'auteur, par son acte, a mis la famille en péril ; il est allé contre les intérêts de la logique familiale, logique qui soude la famille elle-même et la transcende.

Il ne faut jamais oublier que pour Tarde la logique dont procèdent les jugements, et la téléologie dont procèdent les faits (logique en action) sont fondées sur la croyance. Logique, croyance et désir sont inséparables.

Le crime à l'extérieur de la famille oppose un clan à un autre clan. Il s'apparente à un fait de guerre, sans en être un cependant, puisqu'il est traité de façon différente. Il n'entraîne pas dans une guerre tous les membres d'un clan contre l'autre clan. Son traitement, aussi paradoxal que cela puisse paraître, est de l'ordre de l'échange. Cet échange s'appelle la vengeance ; transmise héréditairement, elle s'appelle la vendetta : un mort pour un mort. En effet, cette vengeance peut se perpétuer dans le temps, jusqu'à l'extermination d'un clan, mais pas nécessairement.

La vendetta ressemble à une guerre virtuelle, mais elle n'en a que le masque trompeur, puisqu'une similitude, un lien étroit, s'est établie, entre les deux clans qui s'opposent et se punissent (elle deviendra, plus tard, une fonction symbolique, ayant son institution propre et ses autorités, propriété de l'ordre public).

Cependant l'aspect clanique, imitation de soi-même devenue imitation-coutume pour un groupe humain, ne s'est pas éteint. Nous pouvons en décrire la survivance dans la typologie de certains crimes.

Tarde donne en exemple, à partir du texte *La France criminelle* de M. Joly, les crimes en relation avec les régions montagneuses du Massif central et de la Lozère :

« Il faut se garder de confondre les délits de ces régions montagneuses, abris des vieilles mœurs, avec ceux des régions urbaines. L'imitation du supérieur s'y produit encore sous sa forme ancienne, aristocratique ou domestique ; le père religieux, violent, vindicatif, braconnier le plus souvent, et, en cela, copiste lui-même de ses anciens chefs seigneuriaux est un type sur lequel le fils se règle, et jusqu'à un certain point, cette criminalité montagnarde, et chastement féroce, toute de vengeance et de colère, peut être considérée comme une suite et une vulgarisation de la criminalité féodale, telle que les grands jours d'Auvergne nous la font connaître. La Corse rentre dans la même catégorie... Mais cette forme archaïque de la criminalité est visiblement en déclin, et, partout où nous voyons sur la carte les teintes aller s'assombrissant, nous pouvons être sûrs que l'imitation des aïeux ruraux a été remplacée par celle des étrangers urbains ou des voisins urbanisés. ([1])

De même, Tarde décrit, toujours à partir du livre de M. Joly, *La France criminelle* des régions où le crime forme une sorte de culture à part, qui se transmet de génération en génération. Ici, nous ne sommes pas loin de l'Ecole de Chicago qui, plus tard, systématisera cet aspect du crime en fonction de zones particulières établissant des sous-cultures en relation avec le phénomène criminel.

« La Normandie est la région française la plus anciennement et la plus obstinément criminelle... Le crime semble plus important dans les régions riches, plus que dans les régions pauvres. Il en est de même pour le département de l'Hérault ». ([2])

Tarde, ici, impute les faits criminels à deux raisons : l'enrichissement trop brusque qui est une sorte de déclassement supérieur, un changement qui déstabilise, parce que l'individu doit se créer de nouveaux repères (le même constat est fait par les Glücke, qui observent une corrélation entre toute situation de changement et le crime, le riche « déraciné » servant alors de modèle).

La seconde raison est celle de la coutume et de la tradition, qui se fondent sur les exemples paternels et héréditaires.

« On ne s'y conforme jamais sur l'étranger urbain au point de n'y pas ressembler encore plus au père, qui lui-même s'est modelé jadis sur le noble ou le clerc son voisin. Il faut donc combiner ces deux sortes d'imitation du supérieur pour avoir une idée à peu près complète de la réalité. En Normandie, par exemple, la criminalité et l'immoralité des paysans de nos jours rappellent étonnamment, par beaucoup de traits, les désordres du clergé

---

[1] Tarde. *La philosophie pénale*. Ed. Cujas, 4ème édition, p. 348.

[2] *Ibid.* p. 345.